

Ligue régionale football  
Constantine

N° : 06

Date : **Mercredi 02 Mai 2018**

كرة القدم قسنطينة

**CONSTANTINE FOOT-BALL**

**BULLETIN OFFICIEL**

De la ligue régionale de football  
Constantine

WWW.LRFCNE.DZ

E-MAIL : [LRFC025@GMAIL.COM](mailto:LRFC025@GMAIL.COM)

Téléphone : 031 92 29 91 Téléc : 92751 LRFC DZ

Téléfax : 031 92 10 88 / 031 92 56 99 / 031 93 42 17

**Compte B.E.A N° 002 00103 1033750006 Clé 23**

**SIEGE : 48, Boulevard BENLOUIZDAD Constantine**

**CORRESPONDANCE : Boite Postale : 108 RP - CONSTANTINE**

**Bureau de la Ligue Régionale**  
**Réunion du Mercredi 02 Mai 2018**  
**« Procès-verbal n°06 »**

**Membres Présents :**

**Messieurs :**

ARZOUR Ahcène	Président
MEROUANI Khemissi	Vice Président
TIROUCHE Abdelkrim	Secrétaire Général
BOUSSAA Driss	D.A.F.
TAZIR Kamel	Médecin
BENCHANA Djamel	DTRA
BENYOUCEF Mohamed	Membre de la commission de formations arbitres
DJERBOUA Fouad	Chargé de la formation des arbitres
TOUHAMI Mohamed	Président de la commission Coupe d'Algérie
BENKHROUROU Djamel	Président de la commission de l'éthique sportive
BOUCHOUIT Abdelkrim	Membre de Ligue
BENYOUCEF Samir	Membre de Ligue
ZARZI Karim	Membre de Ligue

**Membre absent excuse : Monsieur :** BETINA Kamel                      DTR (en mission FAF).

La séance est ouverte à 11H00 par Monsieur ARZOUR Ahcène, Président de la LRFC qui souhaite la bienvenue aux membres présents. Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, il passe la parole au Secrétaire Général TIROUCHE Abdelkrim pour la lecture de l'ordre du jour.

1. **LECTURE DU COURRIER**
2. **TRAVAUX DE COMMISSIONS**
3. **QUESTIONS DIVERSES**

1. **LECTURE DU COURRIER :**

Le Secrétaire Général donne lecture du courrier reçu avant sa répartition entre les différentes commissions.

**A. Courrier « Fédéral » :**

- Lettre du 22/04/2018 au sujet AGO/FAF du 23/04/2018 (S/G).
- Fax du 22/04/2018 programme des ½ finales Coupe d'Algérie (S) dames des 27 et 28/04/2018 (CRFF).
- Lettre du 23/04/2018 relative journée étude (DTR/DOS) les 01, 02 et 03/05/2018 (DTR/DOS).
- Lettre du 23/04/2018 concernant organisation de l'examen de passage au grade d'arbitre régional le 01/05/2018 (DTRA).
- Lettre du 25/04/2018 organisation séminaire au profit des arbitres féminins du 26 au 28/04/2018.
- Lettre du 29/04/2018 invitant présidents des Ligues Régionales et Wilayas à assister à la finale Coupe d'Algérie prévue le 1<sup>er</sup> Mai 2018 (PRT).

**B. Courrier « L.F.P » :**

- Lettre du 22/04/2018 programmation des rencontres de la 27<sup>ème</sup> et 28<sup>ème</sup> journée du 28/04/2018 et 04/05/2018 (DOS).

**C. Courrier « L.N.F.Amateur » :**

- Fax du 22/04/2018 programmation des rencontres (S) 29<sup>ème</sup> journée des 27 et 28/04/2018 (DOS)

**D. Courrier « Ligue Inter Régions »**

- Fax du 25/04/2018 programmation des rencontres (S) 30<sup>ème</sup> journée du 05/05/2018 (DOS)

### E. Courrier « Ligue Football Féminin » :

- Fax du 23/04/2018 demande classements « finales » championnats (S) féminins(N/F).
- Fax du 29/04/2018 programmation 1<sup>ère</sup> journée Play off (S) du 1<sup>er</sup> Mai 2018 (CRFF).

### F. Courrier « Ligues de Wilaya » :

- Fax du 22/04/2018 (LFW.Oum El-Bouaghi) transmettant champion de wilaya CS.Souk Naamane.

### G. Courrier « Divers » :

- Lettre du 22/04/2018 (Ligue Constantinoise Handisport) demandant aide (S/G)
- Lettre du 30/04/2018 (Cabinet du Wali de Constantine) PV réunion de la commission de l'organisation sportive (S/G).
- Lettre du 30/04/2018 (Ligue Constantinoise Handisport) remerciements (S/G)

## 2. TRAVAUX DES COMMISSIONS:

Tour à tour chaque président rend compte des travaux de sa commission que nous énumérons ci-après en quelques lignes.

### • Commission de Discipline

#### Séance du 15 Avril 2018 :

- Affaires	36
- Avertissements	74
- Expulsions	08
- Dirigeant	01
- 1 <sup>ère</sup> infraction	02
- Amendes	16

#### Séance du 24 Avril 2018 :

- Affaires	43
- Avertissements	105
- Expulsions	17
- Régularisation	01
- Partie arrêtée	01 (U19)
- Tentative d'agression (01)	
- Amendes	10

#### Séance du 29 Avril 2018 :

- Affaires	28
- Avertissements	61
- Expulsions	04
- Suspension 06 mois fermes (01)	
- Amendes	01

### • D.T.R.Arbitrage

- Compte-rendu sur le déroulement de l'examen de passage au grade d'arbitre régional qui s'est déroulé le 1<sup>er</sup> Mai 2018 à Constantine.

71 arbitres ont passé cet examen sur les 73 arbitres convoqués.

A signaler le bon déroulement de cet examen à la satisfaction générale de tous les présents.

- Compte-rendu donné également par le responsable de la formation sur le déroulement du séminaire arbitres tenu le 03/04/2018 à Sétif (El-Bez) (voir rapport par ailleurs).

- [D.O.S.](#)

- Etude 15 affaires litigieuses « voir inséré par ailleurs ».
- Programmation des rencontres Division Régionale Une et Deux pour le 04 et 05/05/2018 (30<sup>ème</sup> journée)
- Championnat jeunes Nationale U14 et U15 (25<sup>ème</sup> et 26<sup>ème</sup> journée du 1<sup>er</sup> et 05/05/2018).
- ½ finale play off régional en U15 et U17 pour le Vendredi 04/05/2018  
Finale le 11 Mai 2018.
- Classement division régionale une et deux arrêté à la 29<sup>ème</sup> journée.

- [D.A.F.](#)

Plusieurs points ont été soulevés par le DAF, relatifs à la convention du commissaire aux compte et du comptable chargé des écritures.

- [Commission Médicale Régionale](#)

- Compte-rendu sur le 2<sup>ème</sup> congrès médical de l'UNAF tenue à Alger (Sidi Moussa) en collaboration avec la FAF autour du thème « santé du footballeur et Ramadhan en marge du mondial »

### [3. QUESTIONS DIVERSES :](#)

Les questions diverses se sont articulées sur :

L'Achat de tenues sportives, coupes et médailles pour les clubs champions toutes divisions et catégories confondues, lauréats de la saison 2017 - 2018.

La programmation des matchs de jeunes U15 et U17 champions de groupes pour le 11 Mai 2018 (Finales)

[Séance levée à 13H30](#)

[Le Président de la LRFC](#)

[Le Secrétaire Général](#)

[Ahcène - ARZOUR](#)

[Abdelkrim - TIROUCHE](#)



Fédération Algérienne de Football  
Ligue Régionale de Football Constantine



Commission Régionale de Discipline

Réunion du 22 Avril 2018

N°31

Président	Secrétaire	Coordinateur	Membres
Maitre BENBAKA Tounsi	DEBBACHE Med Tahar	BOUZIDI Fayçal	ALLIOUECHE A/Aziz AGGOUN Zoubir ABADA A/Hamid AMARA A/Madjid

ORDRE DU JOUR

1. COURRIER « ARRIVEE »
2. TRAITEMENT DES AFFAIRES

1. LECTURE DU COURRIER :

La CRD prend connaissance du courrier reçu.

2. TRAITEMENT DES AFFAIRES :

DIVISION REGIONALE « 1 »

AFFAIRE N°1316/ RENCONTRE CRBEM / NRBBO (SENIORS) DU 21/04/2018

-BOUCHIKH Fawzi (CRBEM LN°5250419) Avertissement pour CAS.

AFFAIRE N°1317/ RENCONTRE CRHK / WAC (SENIORS) DU 20/04/2018

-GHERBI Fares (CRHK LN°5250305) -BOUCHEKOUT Islam (WAC LN°5251530) Avertissement à chacun pour CAS.

AFFAIRE N°1318/ RENCONTRE JBAK / REA (SENIORS) DU 21/04/2018

-REBAH Haythem (JBAK LN°5250824) -LALOUI Youcef (REA LN°5251362) -GHAMIT Lyes (REA LN°5251328) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1319/ RENCONTRE USFC / CAMS (SENIORS) DU 21/04/2018

-BOUKHATEM Hamza (CAMS LN°5250115) -BOUAITA Foued (CAMS LN°5250118) -ZOUGAR Rabah (CAMS LN°5250112) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1320/ RENCONTRE CBM / JSR (SENIORS) DU 21/04/2018

-BACHA N/Eddine (CBM LN°5250225) -BOUHALOUFA Ismail (CBM LN°5250204) -SAADA Sabih (JSR LN°5251021) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1321/ RENCONTRE IRBTI / ESCT (SENIORS) DU 21/04/2018

-ABAOUB A/Moumene (IRBTI LN°5250720) -NASRI Djemaa (IRBTI LN°5250710) -TAYEBI Youcef (ESCT LN°5250622) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1322/ RENCONTRE JJA / ESAO (SENIORS) DU 21/04/2018

-BECHINA Yasser (JJA LN°5250910) -CHARCHAFA Anis (ESAO LN°5250518) Avertissement à chacun pour CAS

-BAGHRICHE Hichem (JJA LN°5190906) -CHARCHAFA Anis (ESAO LN°5250518) 3 matchs fermes à chacun pour coup envers adversaire (exclus) + amende de 3.000 DA à chacun payable avant le 31/05/2018 (avertissement comptabilisé joueur CHARCHAFA Anis).

DIVISION REGIONALE « 2 » GROUPE « A »

**AFFAIRE N°1323/ RENCONTRE SCOR / CRAC (SENIORS) DU 20/04/2018**

-AIDI Mohcene (SCOR LN°6251302) -NEDJAI Abdelaziz (SCOR LN°6251311) -GHANEM LAKHAL Merouane (SCOR LN°6251304) -GRABSI Lokmane (SCOR LN°6251316) -GHARBI Rami (CRAC LN°6250406) -ZAIDI Haytem (CRAC LN°6250408) -AISSANI Hamza (CRAC LN°6250413)  
Avertissement à chacun pour CAS

**AFFAIRE N°1324/ RENCONTRE NRBBL / MCAS (SENIORS) DU 20/04/2018**

-BOUKOUS Brahim (MCAS LN°6250809) 2 matchs fermes pour cumul de cartons de contestation de décision (exclu) + amende de 2.000 DA payable avant le 31/05/2018 (Art 102).  
-CHEGUETMI Ahcène (NRBBL LN°6251108) 4 matchs fermes pour insultes envers officiels (exclu) + amende de 10.000 DA payable avant le 31/05/2018

**AFFAIRE N°1325/ RENCONTRE WJS / NRBOG (SENIORS) DU 20/04/2018**

-LAMRI A/Ghafour (WJS LN°6251605) -BOUSSABOUAA H/Eddine (WJS LN°6191613) -BOUMAILA A/Latif (WJS LN°62551606) -BOUMAZA Oussama (NRBOG LN°6170921) Avertissement à chacun pour C.A.S.

**AFFAIRE N°1326/ RENCONTRE ARBAB / NRBHT (SENIORS) DU 21/04/2018**

-KANAZA Nabil (NRBHT LN°6251212) -LAOUAR Meouane (NRBHT LN°6251224) -ZERDI Azzedine (NRBHT LN°6251218) -MAMERI Mohamed Rassim (ARBAB LN°6250107) Avertissement à chacun pour C.A.S.

**AFFAIRE N°1327/ RENCONTRE CBDM / FCTAMALOUS (SENIORS) DU 21/04/2018**

-KHALFA Ramzi (CBDM LN°6250324) -ZEMOURA Louay (CBDM LN°6250315) -KAADOUS H/Eddine (FCT LN°6250506) -DEHMANI Rabah (FCT LN°6250523) Avertissement à chacun pour CAS  
-RABIAA A/Ouahab (CBDM LN°6190315) -ZEGGARI Ahmed (FC.Tamalous LN°6250508) 3 matchs fermes à chacun pour coup envers adversaire (exclus) + amende de 3.000 DA à chacun payable avant le 31/05/2018 (Art 113)

➤ **RENCONTRE ASCKS / USORG (SENIORS) DU 21/04/2018** **RAS**

➤ **RENCONTRE IRBM / JSMA (SENIORS) DU 21/04/2018** **RAS**

➤ **RENCONTRE NRBFB / USCAB (SENIORS) DU 21/04/2018** **RAS**

DIVISION REGIONALE « 2 » GROUPE « B »

**AFFAIRE N°1328/ RENCONTRE ACSB / USEM (SENIORS) DU 20/04/2018**

-CHOUDER Mohamed (ACSB LN°6251724) -LAFI Achraf (ACSB LN°6251704) -KENAR Foued (USEM LN°6252324) Avertissement à chacun pour CAS

**AFFAIRE N°1329/ RENCONTRE FCTAHER / CRBHS (SENIORS) DU 20/04/2018**

-BOUKHENFIR Nabil (FCT LN°6252407) -CHIET Amir (FCT LN°6252424) -TARTAG A/Malek (CRBHS LN°06252009) -BOURADA Hafid (FCT LN°6252405) Avertissement à chacun pour CAS  
-HELLAL Fouad (CRBHS LN°6252011) -BOUDOUKHA Oussama (CRBHS LN°6252004) 1 match ferme à chacun pour contestation de décision + amende de 2.000 DA à chacun payable avant le 31/05/2018 (Art 102).  
-BOUKHERA Touhami (FCT LN°6252410) 1 match ferme pour cumul de cartons (exclu) (Art 104)  
-Vu la feuille de match  
-Vu les rapports des délégués aux matchs.  
-Par ces motifs, la CRD décide :  
**1<sup>er</sup> avertissement + 10.000 DA au club FC.Taher pour l'utilisation des fumigènes au niveau des tribunes par les supporters de l'équipe locale FCT payable avant le 31/05/2018 (Art 48).**

**AFFAIRE N°1330/ RENCONTRE CRBF / WRBB (SENIORS) DU 20/04/2018**

-KHAMES Lyamine (WRBB LN°6253210) Avertissement pour CAS



**AFFAIRE N°1331/ RENCONTRE MCBBS / JCL (SENIORS) DU 20/04/2018**

-MESSAOUDI Mourad (MCBBS LN°6252725) -MEDJALDI Aziz (MCBBS LN°6252710) -AGGOUN Toufik (MCBBS LN°6252715) -MOSBAH Rachid (MCBBS LN°6252720) -NIOUANE Djamel (MCBBS LN°6252724) -BOUREGHDA A/Raouf (JCL LN°6252512) -DRAA Ramzi (JCL LN°6252522) Avertissement à chacun pour CAS + amende de 3.000 DA au club MCB.Bazar Sakhra pour conduite incorrecte payable avant le 31/05/2018 (Art 131).  
-HASSANI N/Eddine (MCBBS LN°6252722) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 2.000 DA payable avant le 31/05/2018 (Art 102).

**AFFAIRE N°1332/ RENCONTRE JST / USBR (SENIORS) DU 21/04/2018**

-GAHLOUZ A/Wahab (JST LN°6252608) -SEMAHA Hocine (USBR LN°6253101) Avertissement à chacun pour C.A.S.  
-AMGHAR Billel (JST LN°6252618) 2 matchs fermes pour faute grossière (exclu) (Art 100)

**AFFAIRE N°1333/ RENCONTRE ESC / CRBEK (SENIORS) DU 21/04/2018**

-ZIGHA Mohamed (ESC LN°6252229) -ZAARAT Adel (CRBEK LN°6251805) Avertissement à chacun pour CAS

**AFFAIRE N°1334/ RENCONTRE NRBT / UCBI (SENIORS) DU 21/04/2018**

-BENCHABANE Seifeddine (NRBT LN°6252908) Avertissement pour CAS

➤ **RENCONTRE CRBKA / MCT (SENIORS) DU 20/04/2018** **RAS**

**CATEGORIES « JEUNES »****AFFAIRE N°1335/ RENCONTRE JSR / CRBEK (U19) DU 26/03/2018**

-ZEGHMAR Akram (JSR LN°5191007) -BENDJEDOU Housseem (CRBEK LN°6191828) Avertissement à chacun pour CAS  
-ACHOURI Oubaida (JSR LN°5191005) 2 matchs fermes pour insultes envers adversaire (exclu) + amende de 1.500 DA payable avant le 31/05/2018.

**AFFAIRE N°1336/ RENCONTRE CBM / CRBEM (U19) DU 30/03/2018**

-BOULAIID Mohamed Cherif (CBM LN°5190214) -BOUOUDINE Ramzi (CBM LN°5190215) -BOUDARI Aymen (CRBEM LN°5190411) -BELLAT Anis (CRBEM LN°5190425) Avertissement à chacun pour CAS

**AFFAIRE N°1337/ RENCONTRE USFC / UCBI (U19) DU 13/04/2018**

-BOUAROURA Seifeddine (USFC LN°5191411) -KALOUDJI Ishak (UCBI LN°6193006) Avertissement à chacun pour CAS  
-ZIANI Borhane Eddine (UCBI LN°6193013) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 1.000 DA payable avant le 31/05/2018.

**AFFAIRE N°1338/ RENCONTRE CRBHS / ESCT (U19) DU 13/04/2018**

-BELKHIR Bilel (ESCT LN°5190601) 06 mois fermes pour tentative d'agression et insultes envers officiels (exclu) + amende de 5.000 DA payable avant le 31/05/2018 (Art \_\_\_\_)

**AFFAIRE N°1339/ RENCONTRE JBAK / MCAS (U19) DU 13/04/2018**

-MAROUF Zoheir Takeddine (JBAK LN°5190807) -ZEROUKI Merouane (MCAS LN°6190807) Avertissement à chacun pour CAS.  
-MAROUF Imed (JBAK LN°5190803) 1 match ferme pour cumul de cartons (exclu).

**AFFAIRE N°1340/ RENCONTRE CBDM / NRBBL (U19) DU 20/04/2018**

-DRIDEH Naoufel (CBDM LN°6190313) -GUERFI Achraf (NRBBL LN°6191103) Avertissement à chacun pour CAS

**AFFAIRE N°1341/ RENCONTRE SAS / FCB (U17) DU 26/02/2018**

-BOUTERBA Ayoub (FCB LN°4170205) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 1.000 DA payable avant le 31/05/2018.

**AFFAIRE N°1342/ RENCONTRE ESAO / CRBHS (U17) DU 16/03/2018**

-NOUI Mazem (ESAO LN°5170512) -BOUDOUKHA Djalel (CRBHS LN°5172020) Avertissement à chacun pour CAS

-BOUDOUKHA Oussama (CRBHS LN°6172020) 1 match ferme pour cumul de cartons (exclu)

**AFFAIRE N°1343/ RENCONTRE MCAS / JBAK (U17) DU 13/04/2018**

-NACER EDDINE Youcef (MCAS LN°6170824) -DEHLIS Akram (JBAK LN°5170809) -ZELELLOU Raid (JBAK LN°5170820) Avertissement à chacun pour CAS

**AFFAIRE N°1344/ RENCONTRE CBM / JSR (U15) DU 06/04/2018**

-BENSAYOUD T/Eddine (JSR LN°5151003) 1 match ferme pour cumul de cartons (exclu).

**AFFAIRE N°1345/ RENCONTRE USMS / NRBT (U15) DU 07/04/2018**

-CHEBEL A/Halim (USMS LN°4150730) -GHODBANE Boubakeur (NRBT LN°4150518) -BACHA Kheireddine (NRBT LN°415057) Avertissement à chacun pour CAS

**AFFAIRE N°1346/ RENCONTRE ABCL / CRBAF (U14) DU 07/04/2018**

-TANNACHE Islem (ABCL LN°3140101) Avertissement pour CAS

**AFFAIRE N°1347/ RENCONTRE ESAO / CRBF (U19) DU 13/04/2018**

-NOUI Youcef (ESAO LN°5190507) -GRID Moncef (ESAO LN°5190502) -SOUCHA Mohamed (CRBF LN°6191901) -AYADI Mohamed Sami (CRBF LN°6191913) Avertissement à chacun pour CAS.

**AFFAIRE N°1348/ RENCONTRE IRBTI / ACSB (U19) DU 13/04/2018**

-NASRI Ilyes (IRBTI LN°5190714) -NASRI Salah Eddine (IRBTI LN°5190713) Avertissement à chacun pour CAS.

-Partie arrêtée à la 79<sup>ème</sup> minute de jeu sur le score de 03 à 00 en faveur de l'équipe locale IRBTI.

-Vu la feuille de match

-Vu le rapport de l'arbitre

-Attendu que la rencontre a été arrêtée à la 79<sup>ème</sup> minute de jeu suite à un altercation entre joueurs dont l'instigateur a été identifié HAZEM Charef Eddine de l'équipe ACSB LN°6191709.

-Attendu que l'arbitre était dans l'incapacité de continuer le match vu la mêlée causée par le joueur.

-Par ces motifs, la CRD décide :

**-Match perdu par pénalité au club ACSB sur le score de 03 à 00 et en attribue le gain au club IRBTI**

**En outre inflige une suspension au joueur HAZEM Charef Eddine (ACSB LN°6191709) 2 matchs fermes + 5.000 DA provocateur de la mêlée générale ce qui a provoqué l'arrêt de la partie payable avant le 31/05/2018.**

**AFFAIRE N°1349/ RENCONTRE ASCOZ / SAS (U19) DU 14/04/2018**

-KRAIMIA Mohamed (ASCOZ LN°4170108) Avertissement pour CAS

**AFFAIRE N°1350/ RENCONTRE NRBT « A » / JBAK (U19) DU 20/04/2018**

-AZEN Aymen (NRBT LN°6192908) 2 matchs fermes pour coup envers adversaire (exclu) + amende de 1.500 DA payable avant le 31/05/2018.

**AFFAIRE N°1351/ RENCONTRE NRBOG / ASCKS (U19) DU 13/04/2018**

-GUESMIA Sofiane (NRBOG LN°6190911) -ABABSA Rabah (NRBOG LN°6190910) -NOUADRI Amar (ASCKS LN°6190208) Avertissement à chacun pour CAS.

-GUERFA Raid (ASCKS LN°6190219) 1 match ferme pour cumul de cartons (exclu)

**AFFAIRE N°1352/ RENCONTRE CRBEK / UCBI (U17) DU 06/04/2018**

-BOUSTIL Mohamed Chérif (CRBEK LN°6171811) -BOUDIBA Ameer (CRBEK LN°6171811) -AISSANI Alaeddine (UCBI LN°6173001) Avertissement à chacun pour CAS.

**-BOUDJEMILI Ali (UCBI LN°6173003) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 1.000 DA payable avant le 31/05/2018.**

**AFFAIRE N°1353/ RENCONTRE ESC / UCBR (U17) DU 06/04/2018**

-BENHAMOUDA Walid (ESC LN°6172218) -KAUCHE Djahid (UCBR LN°6173123) Avertissement à chacun pour CAS.



**AFFAIRE N°1354/ RENCONTRE ASCOZ / SAS (U17) DU 14/04/2018**

-TBIB Salah Eddine (ASCOZ LN°4170106) Avertissement pour CAS

**AFFAIRE N°1355/ RENCONTRE ASWJ / E.COLLO (U15) DU 27/03/2018**

-CHINE Samir (ASWJ LN°7150110) -BOUSKIA Lotfi (ASWJ LN°7150110) -BOUSSIS Saber (EC LN°3150403) -BOUAZA Obeida (EC LN°3150425) Avertissement à chacun pour CAS

**AFFAIRE N°1356/ RENCONTRE E.COLLO / MOC (U15) DU 14/04/2018**

-BOUHABROU Yasser (MOC LN°3150704) 1 match ferme pour jeu brutal (exclu)

**AFFAIRE N°1357/ RENCONTRE ASAM / SAS (U14) DU 07/04/2018**

-ATHMANI Youcef (ASAM LN°2140109) -GUERBI Youcef (ASAM LN°2140119) Avertissement à chacun pour CAS.

**AFFAIRE N°1358/ RENCONTRE USMAB / JSD (U15) DU 14/04/2018**

-REDJAIMIA Mohamed (USMAB LN°3150922) -BOUTARFA Lokmane Wassim (USMAB LN°3150922) -CHEBBOUT Ayoub (USMAB LN°3150921) -GHERDA Aymen (JSD LN°3150622) Avertissement à chacun pour CAS

**AFFAIRE N°1359/ RENCONTRE ASAM / MCEE (U14) DU 14/04/2018**

-KALLAB DEBBIH Anis (ASAM LN°2140120) -ALI SAHRAOUI Kiteb Islam (MCEE LN°2140420) Avertissement à chacun pour CAS.

-ALLALI Abdeladoud (ASAM LN°2140112) 1 match ferme pour cumul de cartons (exclu)

**REGULARISATION:**

**AFFAIRE N°05/ REGULARISATION D'UNE SANCTION DISCIPLINAIRE**

-Vu la suspension du joueur BOUCHAALA A/Oueheb du club FC.Tamalous LN°6250503

-Attendu que le mis en cause bien que suspendu a participé à une rencontre sans avoir purger sa suspension.

-Vu la demande de régularisation formulée par le club FC.Tamalous au motif que le joueur mis en cause a participé par inadvertance à une rencontre, alors qu'il était sous le coup d'une suspension de deux (02) matchs fermes.

-Vu la feuille de match.

-Vu l'article \_\_\_\_\_ des R.G du championnat de Football Amateur des divisions régionales 1 et 2.

**-Par ces motifs, la CRD décide : 01 match ferme en sus de la sanction initiale 01 match ferme au total 02 matchs fermes à compter du 24 Avril 2018.**

+++++



Fédération Algérienne de Football  
Ligue Régionale de Football Constantine



Commission Régionale de Discipline

Réunion du 29 Avril 2018

N°32

Président	Secrétaire	Coordinateur	Membres
Maitre BENBAKA Tounsi	DEBBACHE Med Tahar	BOUZIDI Fayçal	ALLIOUECHE A/Aziz AGGOUN Zoubir ABADA A/Hamid AMARA A/Madjid

ORDRE DU JOUR

1. COURRIER « ARRIVEE »
2. TRAITEMENT DES AFFAIRES

1. LECTURE DU COURRIER :

La CRD prend connaissance du courrier reçu.

2. TRAITEMENT DES AFFAIRES :

DIVISION REGIONALE « 1 »

**AFFAIRE N°1360/ RENCONTRE WAC / REA (SENIORS) DU 28/04/2018**

-KHENIENE Oualaddine (WAC LN°5251528) -HARROUZ Farouk (WAC LN°5251520) Avertissement à chacun pour CAS.

**AFFAIRE N°1361/ RENCONTRE CAMS / JBAK (SENIORS) DU 27/04/2018**

-RAMDANE A/Nour (CAMS LN°5250103) -BENDIB Mohamed (CAMS LN°5250105) -SAKER Islam (CAMS LN°5250128) -NECHEM Allaoua (CAMS LN°5250101) -SAKER Mohamed Islam (CAMS LN°5250127) -CHERIOU Kheireddine (JBAK LN°5250805) -LAOUAR Nadir (JBAK LN°5250825) Avertissement à chacun pour CAS + 3.000 DA au club CAM.Skikda pour conduite incorrecte payable avant le 31/05/2018.

-Vu la feuille de match

-Vu le rapport de l'arbitre

-Vu les rapports des deux délégués

-Par ces motifs, la CRD décide :

Joueurs : BENDIB Mohamed (CAMS LN°5250105) -HALLIS Imed (JBAK LN°5250820) 3 matchs fermes à chacun pour accrochage entre joueurs provoquant une bagarre générale après le coup sifflet final de l'arbitre provoquée par les deux joueurs indentifiés + amende de 15.000 DA à chacun payable avant le 31/05/2018 (Joueur BENDIB Mohamed CAMS LN°5250105) avertissement comptabilisé.

**AFFAIRE N°1362/ RENCONTRE WARD / USFC (SENIORS) DU 28/04/2018**

-BOUBAIOU Moussaab (WARD LN°5191626) -CHETTAH A/Raouf (WARD LN°5251612) -CHELLI AHCÈNE (WARD LN°5251614) -KAHOUL Fateh (USFC LN°5251423) Avertissement à chacun pour CAS

➤ RENCONTRE ESCT / CBM (SENIORS) DU 27/04/2018 RAS

➤ RENCONTRE RCB / CRBEM (SENIORS) DU 28/04/2018 RAS

➤ RENCONTRE JSR / JJA (SENIORS) DU 28/04/2018 RAS

➤ RENCONTRE ESAO / CRHK (SENIORS) DU 28/04/2018 RAS

## DIVISION REGIONALE « 2 » GROUPE « A »

### **AFFAIRE N°1363/ RENCONTRE MCAS / ASCKS (SENIORS) DU 27/04/2018**

-BOUKOUS Khelifa (MCAS LN°6250824) -ZEHAR Billal (ASCKS LN°6250220) -BAHI Fayçal (ASCKS LN°6250219) -BELGHALEM Haithem (ASCKS LN°6250224) Avertissement à chacun pour CAS

### **AFFAIRE N°1364/ RENCONTRE JSMA / NRBF (SENIORS) DU 27/04/2018**

-OUATAR Mohamed (NRBF LN°6251002) Avertissement pour CAS

### **AFFAIRE N°1365/ RENCONTRE NRBOG / FCTAMALOUS (SENIORS) DU 27/04/2018**

-ADJROUD A/Krim (NRBOG LN°6250924) -BOUACIDA Youcef (FCT LN°6190519) Avertissement à chacun pour C.A.S.

-KADOUS H/Eddine (FCT LN°6250506) 1 match ferme pour cumul de cartons (exclu) (Art 104)

### **AFFAIRE N°1366/ RENCONTRE USCAB / NRBBL (SENIORS) DU 28/04/2018**

-BENCHABANE Amir (USCAB LN°6251417) -BENHAMLA Ibrahim (USCAB LN°6251405) Avertissement à chacun pour C.A.S.

➤ **RENCONTRE USORG / WJS (SENIORS) DU 27/04/2018** RAS

➤ **RENCONTRE NRBHT / CBDM (SENIORS) DU 27/04/2018** RAS

➤ **RENCONTRE SCOR / ARBAB (SENIORS) DU 27/04/2018** RAS

➤ **RENCONTRE CRAC / IRBM (SENIORS) DU 27/04/2018** RAS

## DIVISION REGIONALE « 2 » GROUPE « B »

### **AFFAIRE N°1367/ RENCONTRE CRBHS / JST (SENIORS) DU 28/04/2018**

-KHELDOUNE Faris (JST LN°6252161) Avertissement pour CAS

-KOLLI Hocine Wassim (JST LN°6252622) 1 match ferme pour cumul de cartons (exclu) (Art 104)

### **AFFAIRE N°1368/ RENCONTRE WRBB / MCBBS (SENIORS) DU 28/04/2018**

-SELLAM Adem (WRBB LN°6253219) -AGGOUN Toufik (MCBBS LN°6252715) Avertissement à chacun pour CAS

-DOUKHI A/Krim (WRBB LN°6253217) -DOUIBI Hamame (MCBBS LN°6252709) -NIOUANE Djamel (MCBBS LN°6252724) 1 match ferme à chacun pour contestation de décision + amende de 2.000 DA à chacun payable avant le 31/05/2018 (Art 102).

### **AFFAIRE N°1369/ RENCONTRE FCT / ESC (SENIORS) DU 28/04/2018**

-MENGHOUR Farid (FCT LN°6252414) -HARIECHE Aissa (FCT LN°6252403) -CHETOUANE Hamza (ESC LN°6252219) -BOUGHADDA Adel (ESC LN°6252207) Avertissement à chacun pour CAS

### **AFFAIRE N°1370/ RENCONTRE UCBI / ACSB (SENIORS) DU 28/04/2018**

-LEBOUACHRA Khaled (ACSB LN°6191721) Avertissement pour CAS

➤ **RENCONTRE USBR / NRBT (SENIORS) DU 28/04/2018** RAS

➤ **RENCONTRE USEM / CRBF (SENIORS) DU 28/04/2018** RAS

➤ **RENCONTRE JCL / MCT (SENIORS) DU 28/04/2018** RAS

➤ **RENCONTRE CRBEK / CRBKA (SENIORS) DU 27/04/2018** RAS

## CATEGORIES « JEUNES »

### **AFFAIRE N°1371/ RENCONTRE CRBF/ RCB (U19) DU 21/04/2018**

-AYADI Mohamed Sami (CRBF LN°6191913) -BENHAMADA Mohamed (CRBF LN°6191917) - ATTOUT Yahia (RCB LN°5191205) -BELFOURAR Brahim Zouai (RCB LN°5191217) Avertissement à chacun pour CAS

**AFFAIRE N°1372/ RENCONTRE NRBG / USMS (U19) DU 21/04/2018**

-SMARA Yahia (USMS LN°4190720) Avertissement pour CAS  
-BOUCHOUF Ameer (USMS LN°4190729) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 1.000 DA payable avant le 31/05/2018 (Art 100)

**AFFAIRE N°1373/ RENCONTRE CRBF / ESAO (U17) DU 14/04/2018**

-BOUSSEFCI Nazzar (CRBF LN°6171909) Avertissement pour CAS

**AFFAIRE N°1374/ RENCONTRE ARBAB / IRBM (U17) DU 20/04/2018**

-KHANTAR Aymen (ARBAB LN°6170109) -MEREZKANE Amir (ARBAB LN°6170103) -MOSBAH Islam Eddine (IRBM LN°6170626) Avertissement à chacun pour CAS  
-BRADJA Yaakoub (IRBM LN°6170605) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 1.000 DA payable avant le 31/05/2018 (Art 100)

**AFFAIRE N°1375/ RENCONTRE NRBG / USMS (U17) DU 21/04/2018**

-SAHARI N/Eddine (USMS LN°4170729) Avertissement pour CAS  
-BENSOUAG Rabih (USMS LN°4170727) -BOUNOUA Badreddine (USMS LN°4170726) 1 match ferme à chacun pour contestation de décision + amende de 1.000 DA à chacun payable avant le 31/05/2018 (Art 100)  
-MARTANI Ouail (USMS LN°4170709) 06 mois fermes pour crachats envers officiels (exclu) + amende de 10.000 DA payable avant le 31/05/2018.

**AFFAIRE N°1376/ RENCONTRE CRBF / ESAO (U15) DU 14/04/2018**

-KABA Ammar (CRBF LN°6151913) Avertissement pour CAS

**AFFAIRE N°1377/ RENCONTRE MCT / CRBEK (U15) DU 14/04/2018**

-DJERIDI Mohamed Tahar (MCT LN°6152826) -LEKMILI Oussama (CRBEK LN°6151813) Avertissement à chacun pour CAS

**AFFAIRE N°1378/ RENCONTRE NRBG / CSSDEM (U15) DU 20/04/2018**

-FARTAS Wassim (CSSDEM LN°7150307) Avertissement pour CAS

**AFFAIRE N°1379/ RENCONTRE USC / ASWJ (U15) DU 20/04/2018**

-KHELIL Chouaib (USC LN°3150827) -BENZEDIRA Mohamed Islam (ASWJ LN°7150120) Avertissement à chacun pour CAS

**AFFAIRE N°1380/ RENCONTRE ABCL / NRBT (U15) DU 21/04/2018**

-FELAHY Adem (NRBT LN°4150518) -BENAMEUR Oussama (NRBT LN°4150504) Avertissement à chacun pour CAS

**AFFAIRE N°1381/ RENCONTRE ASAM / HBCL (U15) DU 27/04/2018**

-LAGGOUNE Mostafa (HBCL LN°3150523) Avertissement pour CAS.

**AFFAIRE N°1382/ RENCONTRE ABCL / NRBT (U14) DU 21/04/2018**

-BELLOUSSIF Anis (NRBT LN°4140529) Avertissement pour CAS.

**AFFAIRE N°1383/ RENCONTRE CBM / USEM (U15) DU 27/04/2018**

-SETTRA Djawad (CBM LN°5150205) -FANIT Wail (USEM LN°6152310) Avertissement à chacun pour CAS

**AFFAIRE N°1384/ RENCONTRE CRVMJ / CABOEB (U15) DU 20/04/2018**

-SELLAMNA Mohamed (CRVMJ LN°3150315) -DERROUCHE Salah (CRVMJ LN°3150318) -MAKHLOUF Tadjeddine (CABOEB LN°7150211) Avertissement à chacun pour CAS.

+++++

**DIRECTION DE L'ORGANISATION**  
**SPORTIVE**  
**REUNION DU 06. MAI. 2018**

**MEMBRES PRESENTS**

**MESSIEURS**

CHAKOUR MOURAD	CHARGE DE LA DOS
DEHEMCHI NAAMANE	COORDINATEUR
CHAHTI	MEMBRE
YAHIA	MEMBRE
HODNI	MEMBRE

La Séance est ouverte à 10H30 par Monsieur CHAKOUR, Chargé de la Commission qui souhaite la bienvenue aux membres Présents et Passe ensuite aux Points inscrits à l'ordre du jour

**1°) COURRIER « ARRIVEE »**

- La Commission a pris connaissance du courrier « arrivée »

**2°) AFFAIRES LITIGIEUSES**

**Affaire n° 201 Rencontre JC.LAID - CRB.K.ABTAL (U 19) du 07.04.2018**

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu la correspondance du club CRB.K.A
- Vu l'ordre de Mission
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence du club CRBKA sur le lieu de la rencontre
- Attendu que l'équipe CRBKA (U19) ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre
- Attendu que la rencontre est programmée le 07.04.2018 (10H00) à C.LAID
- Attendu que dans sa correspondance, le club CRBKA signale que le Bus transportant les joueurs est tombé en panne mécanique (08H30) à GUELLAL (Cachet du Président de l'APC faisant foi)
- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe CRBKA U 19 et en attribue le gain à l'équipe JC.LAID U 19 sur le score de 3 à 0

- Une amende de 2.500 DA est infligée au club CRB.K.ABTAL payable avant le 30.05.2018

**Affaire n° 202 Rencontre ARB.A.BABOUCHE - NRB.TELEGHMA (U 19) du 13.04.2018**

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus-visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe U 19 du NRB.TELEGHMA sur le lieu de la rencontre
- Attendu que la rencontre est programmée le 13.04.2018 à A.BABOUCHE Stade Communal à 10H00
- Attendu que cette absence est constatée par l'arbitre dans les règle et délai réglementaires
- Par ces motifs la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe U19 du NRB.TELEGHMA et en attribue le gain à l'équipe U19 du ARB.A.BABOUCHE par le score de 03 à 0
- Une amende de 30.000 DA est infligée au club NRB.TELEGHMA payable avant le 30.05.2018 (Décision FAF du 21.01.2018) (Jeunes)

**Affaire n° 203 Rencontre NRB.O.GACEM - NRB.F'KIRINA (U 15) du 20.04.2018**

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus-visée ne s'est pas déroulée par suite de l'effectif réduit de l'équipe NRBF (U 15) sur le lieu de la rencontre
- Attendu que l'équipe NRBF (U15) s'est présentée sur le terrain avec seulement 07 joueurs à l'heure impartie de la rencontre
- Attendu que « Si au cours d'une rencontre, une équipe se présente sur le terrain avec un effectif de moins de 11 joueurs, la rencontre n'aura pas lieu »

- Par ces motifs la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe NRBF (U15) et en attribue le gain du match à l'équipe NRBOG (U15) sur le score de 3 à 0
- Défalcation d'un point au club NRBF (U15)
- Une amende de 5000 DA est infligée au club NRBF payable avant le 30.05.2018

**Affaire n° 204 Rencontre NRB.O.GACEM - NRB.F'KIRINA (U 17) du 20.04.2018**

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe (U17) NRB.F'KIRINA sur le lieu de la rencontre
- Attendu que l'équipe NRBF (U17) ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre
- Attendu que la rencontre est programmée le 20.04.2018 à O.GACEM à 9H00
- Attendu que l'arbitre après avoir donné la feuille de match à l'équipe locale, l'équipe NRBF s'est présentée sur le lieu de la rencontre vers 10H00
- Attendu que cette arrivée tardive est constatée par l'arbitre de la rencontre
- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe (U17) NRBF et en attribue le gain à l'équipe (U17) du NRBOG sur le score de 3 à 0
- Une amende de 2.500 DA est infligée au club NRBF payable avant le 30.05.2018

**Affaire n° 205 Rencontre NRB.B.OULBENE - CR.A.CHARCHAR (U 17) du 21.04.2018**

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'effectif réduit de l'équipe CRAC (U17) sur le lieu de la rencontre

- Attendu que l'équipe CRAC (U17) s'est présentée sur le terrain avec 04 Joueurs seulement sur le terrain
- Attendu que « Si au cours d'une rencontre, une équipe se présente sur le terrain avec un effectif de moins de 11 Joueurs, la rencontre n'aura pas lieu »
- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe CRAC (U17) et en attribue le gain à l'équipe NRBBO (U17) sur le score de 3 à 0 avec défalcation d'un point au club CRAC (U17)
- Une amende de 5000 DA est infligée au club CRAC payable avant le 30.05.2018 (Art 49 des R.G. du football amateur (Jeunes))

**Affaire n° 206 Rencontre NRB.H.TOUMGHANI - ASC.K.SBAHI (U 15) du 21.04.2018**

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe de l'ASC.K.SBAHI sur le lieu de la rencontre
- Attendu que l'équipe ASCKS ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre
- Attendu que la rencontre est programmée le 21.04.2018 à 11H00 à A.KERCHA
- Attendu que cette absence est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règles et délai réglementaires
- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe U 15 de l'ASC.K.SBAHI et en attribue le gain à l'équipe U15 du NRB.H.TOUMGHANI
- Une amende de 30.000 DA est infligée au club ASCKS payable avant le 30.05.2018 (Décision de la FAF du 21.01.2018)



**Affaire n° 207 Rencontre NRB.H.TOUMGHANI -  
ASC.K.SBAHI (U 17) du 21.04.2018**

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe de l'ASC.K.SBAHI sur le lieu de la rencontre
- Attendu que l'équipe ASCKS ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre
- Attendu que la rencontre est programmée le 21.04.2018 à 09H00 à A.KERCHA
- Attendu que cette absence est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règles et délai réglementaires
- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe U 17 de l'ASC.K.SBAHI et en attribue le gain à l'équipe U17 du NRB.H.TOUMGHANI
- Une amende de 30.000 DA est infligée au club ASCKS payable avant le 30.05.2018 (Décision de la FAF du 211.01.2018)

**Affaire n° 208 Rencontre JB.A.KERCHA -  
NRB.TELEGHMA (U 15) du 20.04.2018**

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe de NRB.TELEGHMA sur le lieu de la rencontre
- Attendu que l'équipe NRBT ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre
- Attendu que la rencontre est programmée le 20.04.2018 à 11H00 à A.KERCHA
- Attendu que cette absence est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règles et délai réglementaires
- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe U 15

du NRB.TELEGHMA et en attribue le gain à l'équipe U15 du JB.A.KERCHA

- Une amende de 30.000 DA est infligée au club NRBT payable avant le 30.05.2018 (Décision de la FAF du 211.01.2018)

**Affaire n° 209 Rencontre JB.A.KERCHA -  
NRB.TELEGHMA (U 17) du 20.04.2018**

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe de NRB.TELEGHMA sur le lieu de la rencontre
- Attendu que l'équipe NRBT ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre
- Attendu que la rencontre est programmée le 20.04.2018 à 09H00 à A.KERCHA
- Attendu que cette absence est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règles et délai réglementaires
- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe U 17 du NRB.TELEGHMA et en attribue le gain à l'équipe U17 du JB.A.KERCHA
- Une amende de 30.000 DA est infligée au club NRBT payable avant le 30.05.2018 (Décision de la FAF du 21.01.2018)

**Affaire n° 210 Rencontre NRB.TELEGHMA -  
CSA.BOUAGHI (U 17) du 28.04.2018**

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'effectif réduit de l'équipe CSAB (U17) sur le lieu de la rencontre
- Attendu que l'équipe CSAB (U17) s'est présentée sur le terrain avec 07 Joueurs seulement sur le terrain
- Attendu que « Si au cours d'une rencontre, une équipe se présente sur le terrain avec

un effectif de moins de 11 Joueurs, la rencontre n'aura pas lieu »

- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe CSAB (U17) et en attribue le gain à l'équipe NRBT (U17) sur le score de 3 à 0 avec défalcation d'un point au club CSAB (U17)
- Une amende de 5000 DA est infligée au club CSAB payable avant le 30.05.2018 (Art 49 des R.G. du football amateur (Jeunes))

***Affaire n° 211 Rencontre CB.MILA - U.S.E.MILIA (U 17)  
du 27.04.2018***

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas terminée par suite de l'arrêt de la rencontre à la 10<sup>ème</sup> Minute de jeu
- Attendu que la rencontre n'a pas eu sa durée réglementaire suite à l'effectif réduit à moins de 07 Joueurs
- Attendu que si au cours d'une rencontre, une équipe se présente sur le terrain avec un effectif de 11 joueurs ou plus, ce trouve réduite à moins de 07 Joueurs, l'équipe contrevenante est sanctionnée par (Art 49 R.G. football amateur jeunes)
- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe USEM (U17) et en attribue le gain à l'équipe CBM (U17) sur le score de 3 à 0 avec défalcation d'un point au club USEM (U17)
- Une amende de 2.500 DA est infligée au club USEM payable avant le 30.05.2018

***Affaire n° 212 Rencontre NRB.B.LAKHDAR -  
NRB.O.GACEM (SENIORS) du 05.05.2018***

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de

l'équipe NRB.O.GACEM sur le lieu de la rencontre

- Attendu que l'équipe NRBOG ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre
- Attendu que la rencontre est programmée le 05.05.2018
- Attendu que cette absence est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règle et délai réglementaires
- Vu le 1<sup>er</sup> forfait enregistré en date du 06.01.2018 rencontre FCT - NRBOG
- Vu le 2<sup>ème</sup> forfait enregistré en date du 24.02.2018 rencontre USCAB - NRBOG
- Vu le 3<sup>ème</sup> forfait enregistré en date du 05.05.2018 Rencontre NRBBL - NRBOG
- Attendu que conformément aux dispositions de l'article 63 je cite :
- 01 Tout club dont une équipe senior enregistre trois forfaits délibérés au cours d'une saison sportive est déclaré en forfait général
- 02 Le forfait général entraine le retrait de la compétition de l'équipe seniors et la rétrogradation en division Pré-Honneur (Wilaya)
- 03 Si le forfait général est prononcé durant la phase « Aller », les résultats de l'équipe fautive sont annulés
- 04 Si le forfait général est prononcé durant la phase « retour », les résultats de la phase, aller de l'équipe fautive sont maintenus ; ceux (résultats) de la phase retour sont annulés
- Attendu que le 3<sup>ème</sup> forfait étant enregistré durant la phase retour synonyme du forfait général
- Par ces motifs : la Commission Compétente déclare le club NRBOG en forfait général et sa relégation en Division Pré-Honneur (Wilaya) et apporte les modifications au classement en fonction du Forfait Général du club NRB.O.GACEM

**Affaire n° 213 Rencontre CR.A.CHACHAR -  
NRB.B.OULBENE (U 19) du 20.04.2018**

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est déroulée par suite de l'effectif réduit de l'équipe CRAC (U19) sur le lieu de la rencontre
- Attendu que l'équipe CRAC (U19) s'est présentée sur le terrain, avec seulement 10 Joueurs à l'heure impartie de la rencontre
- Attendu que « si au cours d'une rencontre, une équipe se présente sur le terrain avec un effectif moins de 11 joueurs, la rencontre n'aura pas eu lieu »
- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe CRAC (U19) et en attribue le gain à l'équipe NRBBO (U19) sur le score de 3 à 0 avec défalcation d'un point au club CRAC (U19)  
Une amende de 5.000 DA est infligée au club CRAC payable avant le 30.05.201

**Affaire n° 214 Rencontre ESC.TADJENANET -  
IRB.T.IFACANE (U 19) du 20.04.2018**

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe IRBTI sur le lieu de la rencontre
- Attendu que l'équipe IRBTI ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre
- Attendu que la rencontre est programmée le 20.04.2018 à 10H00 à TADJENANET
- Attendu que cette absence est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règles et délai réglementaires
- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe U 19 de l'IRBTI et en attribue le gain à l'équipe U19 du ESC.TADJENANET

- Une amende de 30.000 DA est infligée au club IRBTI payable avant le 30.05.2018 (Décision de la FAF du 21.01.2018)

**Affaire n° 215 Rencontre JS.REDJAS - FC.TAHER(U 19)  
du 21.04.2018**

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est déroulée par suite de l'effectif réduit de l'équipe FC.TAHER (U19) sur le lieu de la rencontre
- Attendu que l'équipe FCT (U19) s'est présentée sur le terrain, avec seulement 10 Joueurs à l'heure impartie de la rencontre
- Attendu que « si au cours d'une rencontre, une équipe se présente sur le terrain avec un effectif moins de 11 joueurs, la rencontre n'aura pas eu lieu »
- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe FCT (U19) et en attribue le gain à l'équipe JSR (U19) sur le score de 3 à 0 avec défalcation d'un point au club FCT (U19)  
Une amende de 5.000 DA est infligée au club FCT payable avant le 30.05.201

**Affaire n° 216 Rencontre ASC.K.SBAHI -  
NRB.H.TOUMGHANI (U 19) du 20.04.2018**

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe NRBHT sur le lieu de la rencontre
- Attendu que l'équipe NRBHTI ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre
- Attendu que la rencontre est programmée le 20.04.2018 à 10H00 à K.SBAHI
- Attendu que cette absence est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règles et délai réglementaires

- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe U 19 du NRB.H.TOUMGHANI et en attribue le gain à l'équipe U19 du ASC.K.SBAHI
- Une amende de 30.000 DA est infligée au club NRB.H.TOUMGHANI payable avant le 30.05.2018 (Décision de la FAF du 21.01.2018)

**Affaire n° 217 Rencontre CRB.FERDJIOUA - AC.S.BEY**

**(U 19) du 07.04.2018**

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe ACSB sur le lieu de la rencontre
- Attendu que l'équipe ACSB ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre
- Attendu que la rencontre est programmée le 07.04.2018 à 10H00 à FERDJIOUA
- Attendu que cette absence est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règle et délai réglementaires
- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe U 19 du AC.S.BEY et en attribue le gain à l'équipe U19 du CRB.FERDJIOUA
- Une amende de 30.000 DA est infligée au club AC.S.BEY payable avant le 30.05.2018 (Décision de la FAF du 21.01.2018)